

COMITÉ DE
BRETAGNE
CYCLISME

GRAVEL

RÈGLEMENT

RELATIF AU

CHAMPIONNAT DE BRETAGNE
2025

CAHIER DES CHARGES

<u>1. Participation et groupes d'âge</u>	<u>3</u>
<u>2. Dotation du Championnat de Bretagne GRAVEL</u>	<u>3</u>
<u>3. Règlement des litiges</u>	<u>4</u>
<u>4. Matériel et Équipement</u>	<u>4</u>
<u>5. Zone de ravitaillement/assistance technique</u>	<u>4</u>
<u>6. Conduite des participants</u>	<u>5</u>
<u>7. Infractions liées à des incidents de course et pénalités</u>	<u>5</u>

1. Participation et groupes d'âge

Le Championnat de Bretagne GRAVEL est ouvert à toute personne âgée de 18 ans ou plus / à partir de U19. A côté de ces épreuves, des formats randonnées peuvent être proposés au plus grand nombre.

L'accès au Championnat de Bretagne GRAVEL est possible aux participants suivants :

- licences FFC Compétition
- licences FFC Sport Epreuves de Masse
- licences FFC Sport Loisir avec CACI cyclisme compétition(1)
- licence non FFC équivalente (2)
- non licencié FFC avec CACI cyclisme compétition (1).

(1) *CACI cyclisme compétition désigne : Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique du cyclisme en compétition. Le participant peut être titulaire d'une licence valide démontrant le Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique du cyclisme en compétition (CACI cyclisme compétition). En absence de licence incluant le CACI cyclisme compétition, ainsi que pour les licenciés de la FFCT, UFOLEP FSGT, FF Triathlon, autres fédérations sportives et pour tous les participants issus de fédérations étrangères, le CACI cyclisme compétition doit être daté de moins d'un an.*

(2) *Des conventions nationales signées par la FFC d'équivalence de licence (par exemple avec la FF Triathlon, FF Handisport, ...) peuvent, si elles sont en cours, permettre l'accès à une partie des titulaires de licence de ces fédérations.*

Le Championnat de Bretagne GRAVEL caractérise la promotion de la discipline, au-delà de la compétition, d'où son ouverture aux non licenciés FFC.

Le classement général et la dotation du Championnat de Bretagne GRAVEL est réservé aux seuls licenciés FFC ou UCI.

2. Dotation du Championnat de Bretagne GRAVEL

Le maillot de Champion de Bretagne sera remis au vainqueur dans les catégories suivantes (à partir de 3 participants dans la catégorie) :

- Seniors Hommes
- U19 Hommes
- Séniors Femmes
- U19 Femmes

1 médaille de chaque métal sera remise à chaque podium soit maximum 12 médailles au total.

3. Règlement des litiges

Tous les litiges concernant le classement de l'épreuve seront réglés par la Commission de gestion des résultats en liaison avec les délégués du Comité de Bretagne. Toute réclamation doit être adressée dans les 10 jours suivant la parution des résultats, selon la Réglementation Fédérale.

4. Matériel et Équipement

Tout style de vélo est autorisé à l'exclusion de :

- Monocycle
- Vélo couché
- Vélo à pignon fixe
- Vélo pliant
- Handbike
- Vélos munis de roues lenticulaires
- VAE

Les participants sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur du matériel qu'ils utilisent, ainsi que de son entretien. Néanmoins, l'organisateur peut interdire le départ à un participant si l'état de son vélo présente des risques pour le(s) participant(s). Le guidon peut être de n'importe quelle forme mais doit être d'une seule pièce, sans embouts ni extensions à clip (les guidons de triathlon et tout autre système d'extension du guidon sont interdits). Le port d'un casque rigide est obligatoire.

Le matériel suivant est vivement recommandé à chaque participant :

- Un nécessaire de réparation comportant à minima : une pompe ou cartouche, une chambre à air, une bombe anti-crevaison ou un nécessaire crevaison tubeless, un dérive chaîne et un multitools,
- 50cl d'eau au minimum,
- Un téléphone mobile allumé et chargé,
- Un GPS chargé ou un smartphone chargé/équipé d'une application de guidage.

5. Zone de ravitaillement/assistance technique

Le ravitaillement et l'assistance technique ne sont disponibles que dans les zones de ravitaillement et d'assistance technique. **Deux zones de ravitaillement minimum doivent être imposées.**

La collusion ou toute assistance (ravitaillement, assistance mécanique, etc.) entre coureurs de courses séparées est **interdite**.

6. Conduite des participants

Chaque participant doit observer toutes les dispositions du règlement FFC et du guide technique de l'épreuve. Chaque participant doit suivre les directives de l'organisation, des officiels et accepter les sanctions qui peuvent être appliquées. Sans préjudice des règles de conduite décrites aux articles 1.2.079 à 1.2.082 du règlement de la FFC, chaque participant convient que le fair-play et le respect sont des valeurs essentielles et s'engage à respecter ces principes fondamentaux lors de sa participation aux épreuves.

7. Infractions liées à des incidents de course et pénalités

Sans préjudice du titre XII du règlement FFC, les infractions liées à des incidents de course et le non-respect du règlement FFC ou des règles de l'épreuve énoncées dans le guide technique de l'événement peuvent entraîner pour le participant des pénalités en temps, un avertissement ou la disqualification de l'épreuve. Les pénalités seront décidées et imposées par les officiels.